

L'an deux mil seize, le VINGT CINQ JANVIER à vingt heures, le conseil municipal de la commune de TERSANNE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. ARNAUD Daniel, MAIRE.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 8

Date de convocation du conseil municipal : 18/01/2016

PRESENTS : MM. Hélène LIVET, DALVERNY Eric, CHALEON Alain, Marie-Pierre GUILLERMIN, Franck MANZINALLI, Marylène MILLOUD, David AVIGNON

ABSENTS : Romain CLUZEL, Corinne GUIMBAUD

POUVOIRS : de Corinne GUIMBAUD à Hélène LIVET

Madame Marylène MILLOUD a été élue secrétaire de séance.

---

**Délibération n°1-25/01/16**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION SORTIE SCOLAIRE POUR ECOLE PUBLIQUE ST SORLIN EN VALLOIRE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un courrier du Maire de ST SORLIN EN VALLOIRE concernant une classe découverte d'hiver à la station d'Autrans organisée pour la classe de CM 2 de l'école publique de ST SORLIN.

Un enfant de Tersanne est concerné.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 15 € pour le financement de ce projet.
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document concernant cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération affichée le 28 janvier 2016

---

**Délibération n°2-25/01/16**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION COLLEGE BEDIER POUR SORTIES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande de subvention émanant du collège BEDIER concernant des voyages scolaires organisés pour les élèves de 6<sup>e</sup> à LUS LA CROIX HAUTE, pour les élèves de 5<sup>e</sup> à la Montagne à LA NORMA et pour les élèves de 4<sup>e</sup> en ANGLETERRE.

17 enfants de TERSANNE sont concernés.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- DECIDE D'ACCORDER une subvention de 15 € par enfant soit 255 € au collège BEDIER
- AUTORISE M. le Maire à mandater la somme correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération affichée le 28 janvier 2016

---

**Délibération n°3-25/01/16**

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT POUR LE FINANCEMENT DE LA MEDIATHEQUE DE ST VALLIER**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention a été signée avec le Département de la Drome en 2014 qui définit les conditions de participation de la commune au fonctionnement et au développement de la Médiathèque Départementale de DROME DES COLLINES à ST VALLIER pour les années 2014 et 2015.

Il présente une proposition de renouvellement de cette convention.

La commune bénéficie directement de la présence, sur son territoire, de la médiathèque départementale Drôme des collines. Elle contribue chaque année, au financement du service à hauteur du prorata de sa population pour une somme répartie entre l'ensemble des communes de la zone de desserte de la Médiathèque Départementale de ST VALLIER et basée sur l'addition d'une annuité constante d'investissement de 5 640.61 €, de 5 % du budget des frais de gestion du site et du coût annuel d'un poste de catégorie B d'assistant des bibliothèques.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- ACCEPTE la convention proposée pour une durée de deux ans.
- AUTORISE M. le Maire à signer celle-ci ainsi que tout document concernant cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Délibération affichée le 28 janvier 2016

---

**Délibération n°4-25/01/16**

**DEVIS FOURCHES POUR CHARGEUR TRACTEUR COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle qu'au cimetière communal, les usagers déposent les déchets (fleurs, pots de fleurs...) dans un endroit prévu à cet effet.

Pour faciliter l'entretien de cet endroit il propose de mettre des conteneurs. Pour le déplacement et le transport de ceux-ci il faudrait équiper le tracteur communal d'une fourche et d'un adaptateur.

Il présente un devis de l'entreprise CHIRON PONSON pour un montant de 1 142.71 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ACCEPTE le devis proposé.
- les crédits seront prévus au budget primitif

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Délibération affichée le 28 janvier 2016

---

**Délibération n°5-25/01/16**

**DEVIS CENDRIERS ATELIER DES COLLINES**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition de l'ATELIER DES COLLINES, fabriquant que mobilier en béton fibré à CHATEAUNEUF DE GALAURE.

Il s'agit de cendriers extérieur en béton fibré et inox pour un coût unitaire de 370 €HT.

Il propose l'installation de ce type d'équipement sur le parvis de l'équipement rural d'animation et sur la place du village.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- APPROUVE l'acquisition de 2 cendriers pour un coût de 740 € HT

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Délibération affichée le 28 janvier 2016

---

**Délibération n°6-25/01/16**

**DEVIS REMPLACEMENT ORDINATEUR PORTABLE POUR LA COMMISSION CHARGEE DU BULLETIN MUNICIPAL**

Monsieur le Maire propose le remplacement de l'ordinateur portable utilisé par la commission chargée du bulletin municipal devenu obsolète.

Il présente un devis de l'entreprise YZIACT concernant un ordinateur portable avec antivirus et licence MS OFFICE pour un montant de 680 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

- ACCEPTE la proposition de YZIACT.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération affichée le 1<sup>er</sup> février 2016

---

**Délibération n°7-25/01/16**

**REMBOURSEMENT DEGATS SUR REFRIGERATEUR SALLE DES FETES**

Lors d'une location de la salle des fêtes par un particulier le traiteur a accidentellement endommagé un réfrigérateur de la cuisine. Le matériel doit être remplacé.

L'expert mandaté par l'assurance du traiteur à fixer à 700 € l'indemnité due à la commune. La compagnie d'assurance AXA prend en charge 415.80 € le solde correspondant à la franchise reste à la charge de l'assuré.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- accepte l'indemnité proposée et la répartition des sommes dues par la compagnie d'assurances AXA et par M. Patrice BERNARD.

- AUTORISE M. le Maire à émettre les titres de recette correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération affichée le 1<sup>er</sup> février 2016

---

**Délibération n°8-25/01/16**

**Projet « renaturation ancienne station d'épuration » approbation cahier des charges et consultation de bureaux d'études**

Monsieur le Maire rappelle le projet de renaturation du site de l'ancienne station d'épuration. Il rappelle les différentes rencontres avec le CAUE, la communauté de communes et les services du département.

Le projet consisterait en l'aménagement d'une zone humide dans une combe en aval du village dans un secteur proche de la nouvelle station d'épuration. L'objectif est double : améliorer la gestion des eaux pluviales provenant des versants et du village et créer un site pédagogique de détente et de promenade.

Avant d'engager une étude de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement naturel et paysager du site il est nécessaire de vérifier les conditions de la faisabilité de cet aménagement en conduisant une étude hydraulique préalable afin :

-d'évaluer et comprendre le fonctionnement hydraulique actuel,

- de prendre en compte l'existence des éléments d'une ancienne station d'épuration restés en place et aujourd'hui recouverts afin de localiser les aménagements envisageables,

- de définir les caractéristiques d'une éventuelle future zone humide (emprise, profondeur, débits...).

Il présente le cahier des charges établi par le CAUE pour la consultation de bureaux d'études.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

- APPROUVE le cahier des charges proposées.

- Décide la consultation de 3 bureaux d'études compétents dans ce domaine d'étude pour la passation d'un marché en procédure adaptée.

- autorise M. le Maire à signer tout document concernant cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération affichée le 1<sup>er</sup> février 2016